

Consultation sur place gratuite

CONDITIONS DE PRET

Seuls les documents mentionnés en gras dans le catalogue sont empruntables mais tous peuvent être consultés sur place.

PARTICULIER

▣ **adhérent à une association jacquaire**

prêt gratuit sur présentation de la carte de membre

▣ **inscrit à la Bibliothèque de Kilstett**

prêt gratuit sur présentation de la carte de lecteur
BMK

▣ **autres cas**

inscription obligatoire à la BMK avec règlement de
la cotisation annuelle

COLLECTIVITÉ

Prêt après mise en place d'une convention.

Tous les documents du fonds peuvent être prêtés à
une collectivité mais celle-ci ne prête pas aux
particuliers (consultation sur place uniquement).

Nombre de documents : suivant le projet.

Durée du prêt :

-particulier : 1 mois

-collectivité : 1 an (maximum)

Amende pour un livre abîmé mais réparable :

15 €

Amende pour un livre perdu ou irréparable :

somme forfaitaire de 50 € quel que soit le
document (le livre peut être introuvable, frais de
recherche et de rachat,...)

HORAIRES

Uniquement sur RDV en dehors des heures
d'ouverture de la BMK au public.